Charente Libre
Vendredi 13 novembre 2026

LA FAYE ET RAIX

Éolien : les opposants remportent une bataille mais pas la guerre

Xavier Mathieu, maire de Bernac et militant anti-éoliennes, brandit une nouvelle victoire en justice à son actif contre le promoteur Valéco et la commune de La Faye. Mais deux éoliennes sont toujours en projet à Raix.



DIANE JÉGOU
d.jegou@charentelibre.fr



Xavier Mathieu, farouche opposant à la multiplication des éoliennes en Val de Charente, sent le vent tourner contre les promoteurs. Renaud Joubert

« Trois victoires à zéro ! », triomphe Xavier Mathieu. Opposant depuis 2019 à un projet de parc éolien sur les communes de Raix (3 éoliennes), Villefagnan (1) et La Faye (2), il n'a rien perdu de sa combativité en devenant cette année maire de Bernac et vice-président de la communauté de communes à l'Aménagement et à la transition. « J'assume. C'est un combat que j'ai mené d'abord comme simple administré et c'est ce qui m'a amené à m'engager politiquement », rappelle-t-il.

> « Chassés par la porte, les promoteurs sont revenus par la fenêtre. »

La cour administrative d'appel de Bordeaux vient en effet d'annoncer ne pas donner raison à la commune de La Faye, qui avait engagé une dernière procédure pour obtenir l'autorisation du projet.

La Faye n'obtient pas gain de cause

Le projet de parc éolien Bel Essart, porté par la société Valéco, avait d'abord été amputé en 2021 des trois éoliennes de Raix, suite aux avis défavorables de l'Agence régionale de santé et du commissaire enquêteur. En juillet 2024, la cour d'appel administrative de Bordeaux avait annulé l'autorisation d'exploitation de cette version réduite, au titre de « la saturation visuelle ». En juin 2025, le Conseil d'État n'avait pas admis le pourvoi de la société Parc éolien Bel Essart contre cette annulation. La tentative de La Faye d'obtenir un autre résultat n'a donc pas eu davantage de succès.

Caroline Alias, maire de cette commune, n'en semble pas très affectée. « C'est mon prédécesseur qui avait lancé cette procédure. Je suppose que nous allons payer ce qu'on doit [1.500 euros versés aux opposants au titre des frais de justice, NDLR] et en rester là, sous réserve que ce soit l'avis du conseil. » Plutôt favorable à l'éolien, « parce qu'on a fait partie des premières communes à accueillir des éoliennes », et pour « un mix énergétique » écologique, elle reconnaît que les habitants sont de plus en plus nombreux à se plaindre de la pollution visuelle. « C'est vrai que, dans ce domaine, on a fait notre part. »

Mais à Raix, pourtant sorti du projet Bel Essart depuis 2021, l'implantation de nouvelles éoliennes est toujours d'actualité. « Chassés par la porte, les promoteurs sont revenus par la fenêtre », s'agace Xavier Mathieu. Valéco porte en effet un nouveau projet de deux éoliennes concernant la seule commune de Raix, qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique. « Personne n'est venu à la première réunion publique » (programmée le 30 septembre à 14 h), assure le maire de Raix, Patrick Baroni, qui n'a aucune intention de faire obstacle à ce nouveau projet.

Une baisse de la facture à Raix ?

« J'ai demandé que la commune bénéficie d'une partie de l'électricité produite, indique l'élu. Pour les personnes qui accepteront de se raccorder à cette « boucle d'énergie », la facture d'électricité devrait baisser de 30 %. » Hésitant sur les chiffres qu'il avance, Patrick Baroni dit voir l'intérêt de ses administrés : « Avant, c'était la commune qui profitait des contreparties offertes par les promoteurs. Par exemple, pour la LGV [ligne à grande vitesse], on nous a fait fermer notre clapet en nous payant une partie de la salle des fêtes ! »

Avec la promesse d'une facture d'électricité réduite, les deux nouvelles éoliennes pourraient devenir plus acceptables. « Ça se fera de toute façon. Et pour le visuel, on s'y fera, comme on s'est fait avant à Beaubourg, à la tour Eiffel ou à la pyramide du Louvre… »

Il n'est pas certain que l'argument de l'audace architecturale convaincra les opposants à la multiplication des éoliennes d'abandonner un combat dans lequel ils ont obtenu dernièrement des victoires notables.

Prochaine réunion publique concernant le projet éolien à Raix mercredi 9 décembre dans la salle communale de Raix, à 14 h. Registre dématérialisé d'enquête publique : www.registre-dematerialise.fr/7613/deroulement.